

# **Charte mondiale pour AGIR sur les Troubles des Conduites Alimentaires**

2006 AED

*Droits et attentes des personnes atteintes de TCA et de leurs familles*

- I- Droit à une prise en compte de la sévérité des troubles, à une bonne connaissance des signes, conséquences et traitements proposés, et à un réel partenariat avec les professionnels de santé.**
- II- Droit à une évaluation clinique approfondie assortie d'un programme thérapeutique.**
- III- Droit à des soins spécialisés, accessibles pour tous, et de grande qualité.**
- IV- Droit à des niveaux de soins garantissant la transparence sur les modalités de traitement, le respect et la sécurité des patients, et ce, quel que soit leur âge.**
- V- Droit pour l'entourage d'être informé largement sur la maladie, d'être respecté et considéré comme une personne ressource.**
- VI- Droit pour l'entourage à un soutien thérapeutique approprié et à un programme d'éducation aux ressources.**